Règlement de la Saintmauritaine 2024

Article 1 : Organisation

La Saintmauritaine est une course nature de 10 km organisée par l’association Althéa Formation le 29 septembre 2024.

Article 2 : Parcours

Le parcours de 10 km se déroule principalement sur des chemins de terre et des sentiers en pleine nature. Le départ et l’arrivée se feront au parking d’Aqualone.

 Un plan détaillé du parcours sera disponible à l’entrée de la course

Article 3 : Inscriptions

Modalités d’inscription :

Les inscriptions se font en ligne sur le site perfevent.com

La date limite d'inscription est le 25 septembre 2024.

Frais d’inscription : 10€

Le paiement s’effectue en ligne lors de l’inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Article 4 : Catégories et Récompenses

Catégories :

Catégories d’âge : moins de 20 ans, 20-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans, 50-59 ans, 60 ans et plus.

Catégories homme et femme.

Récompenses :

Des récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie.

Tous les participants recevront un t-shirt.

Article 5 : Conditions de participation

Les participants de moins de 18 ans doivent fournir une autorisation parentale.

Certificat médical :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d’un an est obligatoire.

Le certificat doit être présenté lors du retrait des dossards.

Article 6 : Sécurité et Assistance Médicale

Sécurité :

Des signaleurs seront présents tout au long du parcours.

Les participants doivent suivre les instructions des organisateurs et respecter les règles de sécurité.

Assistance médicale :

Une équipe médicale sera présente sur place.

En cas d’urgence, les participants peuvent signaler à un signaleur.

Article 7 : Retrait des Dossards

Le retrait des dossards se fera le 29 septembre 2024 à Saint Maurice l’Exil

Une pièce d’identité et le certificat médical sont requis pour retirer le dossard.

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un bénévole

Article 9 : Comportement des Participants

Les participants doivent respecter l’environnement et ne pas jeter de déchets sur le parcours.

Tout comportement anti-sportif ou dangereux pourra entraîner la disqualification.

Article 10 : Assurances

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.

Il est recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident.

Article 11 : Annulation

En cas de force majeure, l’organisation se réserve le droit d’annuler la course.

En cas d’annulation, les frais d’inscription ne seront pas remboursés.

Article 12 : Droit à l’image

Les participants autorisent l’organisation à utiliser les images prises durant l’événement à des fins promotionnelles.

Article 13 : Acceptation du Règlement

La participation à la Saintmauritaine implique l’acceptation pleine et entière de ce règlement.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter [Veyrier Florent au 06.98.06.51.35